Document généré le 18 avr. 2024 15:44

Études internationales

AL-KHATIB, Ghassan. *La part du droit dans l'organisation économique internationale contemporaine.* Bruxelles, Éditions Emile Bruylant/Éditions de l'Université de Bruxelles, 1994, xiv & 242p.

Paul Gagné

Volume 27, numéro 2, 1996

Une nouvelle politique étrangère Canadienne : internationalisme libéral ou néo-réalisme ?

URI : https://id.erudit.org/iderudit/703609ar
DOI : https://doi.org/10.7202/703609ar

Aller au sommaire du numéro

Éditeur(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (imprimé)
1703-7891 (numérique)

Découvrir la revue

Citer ce compte rendu

Gagné, P. (1996). Compte rendu de [AL-KHATIB, Ghassan. *La part du droit dans l'organisation économique internationale contemporaine.* Bruxelles, Éditions Emile Bruylant/Éditions de l'Université de Bruxelles, 1994, xiv & 242p.] *Études internationales*, *27*(2), 438–439. https://doi.org/10.7202/703609ar

Tous droits réservés © Études internationales, 1996

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

https://www.erudit.org/fr/

preuve, de l'incommensurabilité apparente de deux paradigmes. Quant à savoir laquelle des deux approches est la plus satisfaisante, les auteurs se refusent à répondre (un modèle n'est pas vrai ou faux, il est plus ou moins utile) et déclarent qu'une telle décision reste finalement du ressort du lecteur ... !

Jean-François THIBAULT

Département de science politique
Université du Québec à Montréal

DROIT INTERNATIONAL

La part du droit dans l'organisation économique internationale contemporaine.

AL-KHATIB, Ghassan. Bruxelles, Éditions Émile Bruylant/Éditions de l'Université de Bruxelles, 1994, XIV & 242p.

L'auteur, Ghassan Al-Khatib, est professeur de droit public à l'Université de Paris VIII et avocat à la Cour d'appel de Paris. Avant il était en poste aux Universités de Poitiers et de Paris XII. Il a été aussi pendant plusieurs années diplomate et intervenant dans les relations économiques internationales.

Dans ce livre, comme le titre l'indique, le professeur Al-Khatib essaie d'évaluer «la part du droit dans l'organisation économique internationale contemporaine».

L'ouvrage s'ouvre sur une préface, écrite par François Luchaire, président honoraire de l'Université de Paris I (Panthéon-Sorbonne). Ensuite, après la liste des abréviations et des sigles utilisés, vient un sommaire très utile pour comprendre les principales divisions et articulations de la thématique, même si à la fin du bouquin se trouve une table des matières beaucoup plus détaillée.

Dans l'introduction, M. Al-Khatib part du constat que faisait M. Virally dans son cours à l'Académie de Droit international de La Haye que «la crise économique montre mieux que les mots les graves insuffisances de l'organisation économique internationale existante et sa dérive vers les désordres». À partir de ce constat, il se demande : «Si l'on considère que le droit est un facteur de paix et de progrès, pourquoi dans le domaine des relations économiques internationales celui-ci ne remplit pas pleinement sa fonction». Cependant, la recherche pour déterminer la part du droit dans l'organisation économique internationale contemporaine se heurte à un obstacle : «ce que l'on appelle (...) *le droit international économique* ne recouvre pas un seul droit, mais par le fait une pluralité de droits qui se disputent la charge de l'organisation (...)». Deux droits de nature différente s'affrontent de plus en plus à l'intérieur de la famille des Nations Unies : «Le droit libéral des institutions internationales économiques spécialisées (FMI, BIRD, GATT-OMC) (...) et le droit social de la Charte des Nations Unies».

L'auteur divise son étude en deux parties : une première qui identifie la part de chacun des droits en conflit dans l'organisation économique mondiale et une deuxième qui examine de plus près le pseudo-droit des institutions internationales économiques spécialisées. La première partie montre pourquoi et comment les prétentions d'autonomie du droit des institutions internationales économiques

spécialisées, basées sur le droit libéral à l'encontre du droit social de la Charte, ont fait de ce droit libéral le droit dominant des relations internationales économiques.

Le bilan négatif de la situation de l'économie mondiale (pénurie de capitaux, endettement généralisé, surendettement et blocage du développement pour les pays les plus faibles), pousse Al-Khatib, à regarder de plus près ce «droit» (*sic*) des institutions internationales économiques spécialisées dans la deuxième partie de son livre. Il examine d'abord ce «droit» sur le plan conceptuel (finalité, cohérence et unité des règles), puis sur le plan concret (effets de ces règles sur le terrain). Cette vérification montre qu'on a affaire à un ensemble de règles comportant de nombreuses contradictions. De plus, ces règles sont inadéquates pour atteindre les fins sociales proclamées à cause des moyens choisis pour leur réalisation. L'auteur explique donc l'inadaptation du droit des institutions internationales économiques spécialisées par le constat de leur «teint faiblement juridique».

En conclusion, l'auteur écrit: «Cette étude s'achève provisoirement sur la mise en relief d'une difficulté, d'un constat et d'une interrogation.» La difficulté, c'est le «manque d'unités de mesure acceptables par tous pour quantifier la valeur ajoutée du droit»; d'où les limites de tout essai d'évaluation. Le constat est celui du «teint faiblement juridique» du droit «coiffant *de facto* l'essentiel des relations internationales économiques». Enfin l'auteur s'interroge sur l'issue pacifique de la situation de crise qui affecte l'économie mondiale. Un moyen pourrait être l'établissement d'un ordre juridique international par l'enrichissement mutuel conceptuel et le dépassement des deux ordres de droits en conflit (le droit libéral des institutions internationales économiques spécialisées et le droit social de la Charte). De toute façon, selon M. Al-Khatib, il faudra: «(...) rapprocher davantage l'économie de son objet, l'homme».

Pour conclure, je ferai miens les propos que M. François Luchaire écrit dans la préface: «Cet ouvrage critique ne peut pas laisser indifférent. Et si l'on peut regretter son approche ou s'en réjouir, ce serait dommage de l'ignorer à une époque où l'histoire vivante du libéralisme économique *triomphant* (à distinguer du libéralisme politique) a besoin plus que jamais, pour remédier à ses maux, d'autocritiques».

Paul GAGNÉ

Département de philosophie
Université du Québec à Trois-Rivières, Canada

Le droit et les minorités. Analyses et textes.

FENET, Alain (dir.). Bruxelles, Émile Bruylant, 1995, 462p.

En s'épanouissant, la Modernité politique voit l'apparition de deux phénomènes. Tout d'abord, la Cité définit les termes d'une confrontation concernant la définition du bien commun, entre le *politikon zoon* et l'*homo oeconomicus*. Ce débat touche l'élaboration des catégories qui règlent l'inclusion et l'exclusion des citoyens à la communauté politique, ainsi que des attributs y afférant, les droits. En catégorisant et en normalisant, l'État moderne doit tenir compte des inter-